*Communication & Professionnalisation* n°14 — *Proposition d’article*

**L’enseignement de la communication dans l’enseignement de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles : Quelles *prétentions professionnalisantes* ?**

Résumé : Dans cet article, nous interrogeons les *prétentions professionnalisantes* de l’enseignement de la communication dans l’enseignement secondaire de promotion sociale au degré supérieur, en Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique). Après avoir précisé les particularités de ce type de formation et ses liens originels avec la professionnalisation des publics, nous analysons sur la base d’un corpus de dossiers pédagogiques la manière dont les savoirs en communication circulent et se matérialisent dans ces ressources explicitant les capacités à développer dans les unités d’enseignement au regard d’un profil professionnel défini. Nous terminons par une identification des logiques de professionnalisation à l’œuvre dans ce type d’enseignement.

Mots-clés : communication ; professionnalisation ; enseignement de promotion sociale ; trivialité des savoirs ; dossier pédagogique

Abstract: This article questions the *professionalizing claims* for teaching communication in lifelong learning (secondary school) in the Wallonia-Brussels Federation (Belgium). First we specify the features of this type of training and its initial connection with the professionalization of the public. We analyze then from a corpus compouned by pedagogical dossiers how the knowledge in communication circulates, how it materializes in these resources that explain the aims and the capacities to be developed in the teaching units with regard to a defined professional profile. Finally we conclude by identifying the logics of professionalization in this type of teaching.

Keywords : communication; professionalization; lifelong learning; knowledge triviality; pedagogical dossier

Le présent article[[1]](#footnote-1) entend contribuer à mieux cerner la *prétention professionnalisante* (ambitions, attendus et objectifs visés) de l’enseignement de la communication dans les établissements de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles (désormais F. W.-B., Belgique). La *professionnalisation* sera donc entendue tout d’abord comme la « “fabrication” d'un professionnel par la formation » associée à une « quête d'une légitimité plus grande des offres et pratiques de formation » (Wittorski, 2009, p. 783). Après avoir établi un bref panorama des offres de cours de communication en F. W.-B., nous nous intéresserons plus spécifiquement à l’enseignement secondaire de promotion sociale, destiné à un public adulte, orienté vers l’insertion socio-professionnelle et la formation en cours de carrière. L’enseignement de la communication s’inscrit ici dans la composition d’un cursus modulaire, où les compétences communicationnelles sont mises au service de l’intégration des étudiants dans un domaine de spécialité, voire une profession définie.

Nous mènerons l’enquête à partir d’un corpus de dossiers pédagogiques, ressources destinées à orienter l’action didactique et la régulation des apprentissages dans le domaine de la communication. Ce type de ressource se distingue des ressources pédagogiques au service de la professionnalisation dans l’enseignement de la communication, que seraient par exemple les manuels ou les banques de cas — soit, les supports didactiques guidant les formations en communication. Nous nous intéresserons par conséquent, dans les limites de cet article, au cadre institutionnel à partir duquel ces ressources pédagogiques peuvent être conçues ou sélectionnées pour favoriser l’atteinte d’objectifs d’apprentissage en communication, et à la manière dont il anticipe la professionnalisation des publics dans le contexte d’enseignement spécifié.

Par la sélection des savoirs curriculaires qu’ils donnent à lire, ces dossiers tout à la fois entérinent et prescrivent des normes de professionnalisation. Le dossier pédagogique sera dès lors saisi en tant que *document*, artefact qui dote l’information d’une dimension sociale et d’un horizon de lecture — c’est en ce sens que l’on peut considérer qu’il *fait société* (Cordier, 2019). Le document assure encore la mise en forme matérielle des savoirs ; et ce travail sur la forme charge les savoirs de valeur dans le champ social, prescrit des rôles et des usages aux parties prenantes de la relation pédagogique (étudiants, professeurs et institution scolaire), définit des possibilités de circulation et de consommation. Le document « dossier pédagogique » se comprend ainsi comme un *être culturel* (Jeanneret, 2008), matérialité établissant un lien entre les savoirs et ceux qui les mettent en œuvre, cristallisant et manifestant des enjeux de pouvoir (Béguin-Verbrugge, 2009; citée par Cordier, 2019, paragr. 4).

Nous étudierons la manière dont la professionnalisation, notion porteuse d’enjeux pluriels (Wittorski, 2009) et faisant écho à des injonctions institutionnelles, se traduit dans les dossiers pédagogiques par le choix des capacités à développer dans le cadre des unités d’enseignements, et aux acquis d’apprentissages spécifiés. La maîtrise des capacités en communication, si elle se joue tout d’abord dans la formation du futur professionnel et définit une *professionnalité émergente* (Jorro et al., 2013), est également la clé d’une professionnalisation future, en tant que cette maîtrise est indispensable à la communication des savoirs d’action en milieu professionnel, favorisant l’acquisition d’un répertoire de pratiques ainsi que la consolidation de l’identité professionnelle (Piaser, 2013, paragr. 7‑8).

# L’enseignement de la communication en Fédération Wallonie-Bruxelles et son organisation dans les établissements de promotion sociale

Décrétée en 2014 et mise en œuvre à partir de 2016, la réforme des titres et fonctions menée en Fédération Wallonie-Bruxelles poursuivait l’objectif d’une meilleure adéquation entre le profil des enseignants (diplômes, expérience professionnelle utile) et les cours dispensés. L’application *Primoweb*, hébergée sur le portail de référence [enseignement.be](http://www.enseignement.be/index.php), identifie des catégories de fonctions avec cours associés, ainsi que des diplômes y donnant accès en tant que titre requis, suffisant ou de pénurie. Nous saisissons cette porte d’entrée pour rendre compte de l’offre de cours en communication dans l’enseignement belge francophone au degré supérieur (DS), soit les trois dernières années de l’enseignement secondaire, au travers de la déclinaison de cours associés à la fonction « CT Communication DS »[[2]](#footnote-2).

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les cours ressortissant à la fonction « CT Communication DS » sont organisés exclusivement au sein de formations qualifiantes ou professionnalisantes, qu’il s’agisse de cours techniques de l’enseignement secondaire de plein exercice, de la formation en alternance (CEFA), ou de la promotion sociale (F W.-B., s.d*.* [abc]). À l’instar des cours de pratique professionnelle (PP), les cours techniques (CT) sont dévolus à l’apprentissage d’un métier, ou à l’insertion dans un domaine professionnel. L’activation de compétences liées à la communication se fait ainsi dans le cadre d’un cursus visant l’acquisition de savoirs qualifiants : les savoirs et savoir-faire communicationnels apparaissent rarement décontextualisés d’une finalité concrète sur le marché du travail.

La Fédération Wallonie Bruxelles organise un enseignement dit de *promotion sociale*[[3]](#footnote-3), consacré à l’apprentissage tout au long de la vie. De ce fait, il vise essentiellement un public adulte et propose une offre de cours à horaires décalés. Ce type d’enseignement entretient des liens étroits avec la professionnalisation : ainsi que le souligne Jorro, « La professionnalisation est liée à l’histoire de la formation des adultes qui concevait, dans les années 1970, une éducation permanente valorisant la promotion sociale et permettant l’accès à la qualification. » (Jorro, 2019, p. 440). Dans sa structure même, il ouvre la possibilité d’une personnalisation du parcours : reposant sur l’articulation de modules de cours, chaque section se compose d’unités d’enseignement *capitalisables* permettant d’étendre le cursus sur une durée ajustée aux disponibilités de l’étudiant.

Les unités d’enseignement (désormais *UE* ; anciennement, unités de formation, *UF*) sont cadrées par des *dossiers pédagogiques* (désormais *DP*), documents de référence inter-réseaux destinés à l’ensemble des établissements de promotion sociale. Ils précisent les prérequis (au regard de l’arborescence modulaire ou en fonction de la validation d’une expérience professionnelle) et objectifs, l’horaire, le programme et le profil de l’enseignant. L’arborescence des UE et modules est récapitulée dans un *dossier de section*. Le cas échéant, les dossiers pédagogiques de section s’accompagnent d’un *profil professionnel* qui explicite le champ d’activité, les tâches et les débouchés propres au secteur (SIEP, s.d. [b]). S’il revient à l’établissement souhaitant organiser une section de proposer les DP à l’Inspection en vue de leur validation (F. W.-B. 2014), les autres acteurs impliqués dans la composition de ces documents sont étroitement liés au monde professionnel :

Chaque section de l’enseignement de promotion sociale s’accompagne d’un **dossier pédagogique (DP)** et, pour les sections professionnalisantes, d’un **profil professionnel.** Ces dossiers et profils s’appuient, dans l’enseignement secondaire, sur les référentiels définis par le Service Francophone des Métiers et Qualification (SFMQ). […] Les profils professionnels sont élaborés par des groupes de travail comprenant notamment des experts du monde socio-économique. (F. W.-B., s.d. [e]).

L’offre de cours en promotion sociale associés à la fonction « CT Communication DS » se décline comme suit :

*Fig. 1* *Cours de promotion sociale liés à la fonction « CT Communication DS » (source :* [*http://www.enseignement.be/index.php?page=28131&fo\_id=742#cours\_ps*](http://www.enseignement.be/index.php?page=28131&fo_id=742#cours_ps)*)*



Cette liste de 79 UE[[4]](#footnote-4) fait apparaître, très précisément, le caractère *qualifiant* d’un enseignement de la communication orienté vers l’acquisition de capacités transférables dans un secteur professionnel (p. ex. techniques d’accueil, gestion d’équipe, communication appliquée aux formations éducatives, secteur bancaire, des transports, tertiaire, etc.) ou visant un métier spécifique (p. ex. aide familial, aide-soignant, agent de gardiennage, éducateur, esthéticien social, pédicure spécialisé, etc.). Nous avons pu préciser les débouchés professionnels auxquels participent ces enseignements par l’identification des sections suivantes, à partir des UE de la liste[[5]](#footnote-5) :

* Agent de maintenance en électromécanique (UE 035004U21D1) ;
* Agent en accueil et tourisme (UE 742313U21D1 ; 742314U21D1 ; 035023U21D1) ;
* Aide familial (UE 815001U21D1 ; 815001U21D2 ; 814104U21D1; 816002U21D1; 816002U21D2 ; 814104U21D2) ;
* Aide-soignant (UE 814104U21D1 ; 816002U21D1 ; 816002U21D2 ; 821001U21D1; 821001U21D2 ; 814104U21D2) ;
* Animateur (UE 987003U21D1 ; 987007U21D1 ; 987001U21D1) ;
* Animateur sportif interculturel de prévention (UE 987034U21F1 ; 987029U21F1) ;
* Assistant aux métiers de la prévention et de la sécurité (UE 850006U21D2 ; 850003U21D1) ;
* Assistant en logistique en unités de soin et/ou au service d’urgences (UE 820702U21D1 ; 820704U21D1) ;
* Assistant pharmaceutico-technique (UE 035503U21D1) ;
* Auxiliaire de l’enfance (UE 985214U21D1 ; 985213U21D1 ; 985217U21D1 ; 985218U21D1 ; 985216U21D1) ;
* Chauffeur-livreur (UE 035009U21D1) ;
* Complément de formation générale en vue de l’obtention du certificat correspondant au certificat d’enseignement secondaire supérieur (UE 033203U21D1) ;
* Complément de formation générale en vue de l’obtention du certificat correspondant au certificat d’étude de sixième année de l’enseignement secondaire professionnel (secteur du service aux personnes (UE 035022U21D1) ;
* Conducteur d’autobus et de car (UE 251405U21D1) ;
* Couvreur (UE 035021U21D1) ;
* Ébéniste (035021U21D1) ;
* Éducateur (UE 983018U21D1 ; 983021U21D1 ; 983024U21D1 ; 983016U21D1) ;
* Électricien installateur-monteur (UE 035009U21D1) ;
* Esthéticien social (UE 955122U21D1) ;
* Guide nature (UE 983140U21E1) ;
* Menuisier (UE 035021U21D1) ;
* Moniteur de collectivités (UE 987003U21D1 ; 987007U21D1 ; 987001U21D1) ;
* Monteur en sanitaire et chauffage (UE 035021U21D1) ;
* Opérateur en système d’usinage (UE 035004U21S1) ;
* Pédicure spécialisé (UE 832702U21D1) ;
* Soudeur qualifié sur tôles (UE 035009U21D1) ;
* Soudeur qualifié sur tubes (UE 035009U21D1) ;
* Technicien commercial (UE 715520U21D1) ;
* Technicien de bureau (UE 035015U21D1 ; 035023U21D1) ;
* Technicien en comptabilité (UE 035023U21D1) ;
* Technicien en transport et logistique (UE 035024U21D1).

À chacun de ces profils correspond un *dossier de section*, récapitulant le parcours modulaire et précisant les finalités de la formation. Il faut cependant relever que toutes les UE identifiées dans la fig. 1 ne sont pas nécessairement organisées au sein de sections (c’est par exemple le cas des cours organisés sur conventions, ou d’UE isolées). On ne distingue pas en revanche, au sein de la présente liste du moins, de cours entrant dans la formation de professionnels de la communication — ce qui est cohérent avec la liste des diplômes et brevets accessibles dans ce type d’enseignement pour le DS, où aucun titre ne s’y rattache[[6]](#footnote-6).

# Corpus et méthodologie

À partir de cette première enquête sur le moteur de recherche Primoweb, nous avons opéré une récolte des dossiers pédagogiques disponibles. Si 43 dossiers ont ainsi été localisés[[7]](#footnote-7), 36 n’ont pu l’être. Pour 21 de ces dossiers non localisés, l’UE ne figurait plus au catalogue des cours de promotion sociale en F. W.-B. lors de nos requêtes en janvier 2022[[8]](#footnote-8). Ce corpus, s’il n’est pas exhaustif, nous a cependant semblé à même de fournir une photographie pertinente du terrain en raison des grandes régularités observées.

Afin de mieux cerner la prétention professionnalisante de l’enseignement de la communication dans l’enseignement secondaire supérieur de promotion sociale, nous mobiliserons sur ce corpus les outils issus du cadre théorique posé par Y. Jeanneret dans ses travaux sur la *trivialité*, entendue comme un processus social par lequel les savoirs circulent, sont réappropriés, se chargent de valeur par un travail sur les formes (Jeanneret, 2008, 2014). Ce choix théorique et méthodologique se justifie par son adéquation avec la question de recherche, qui entend cerner les *prétentions professionnalisantes* de l’enseignement de la communication dans l’enseignement secondaire supérieur de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces prétentions impliquent une dimension prescriptive pour l’action sociale future dont sont généralement dépourvus les savoirs scientifiques. Il convient dès lors d’élucider de quelle manière circulent les savoirs en communication et comment ils se transforment dans la matérialité formelle du dossier pédagogique, à usage didactique. Enseigner un savoir suppose en effet de le transposer (Chevallard, 1985/1998), soit de l’extraire d’un ensemble de savoirs scientifiques imbriqués et en constante évolution pour le transformer en unité enseignable. Les dossiers pédagogiques anticipent cette opération et font entrer les savoirs en communication dans un format doté d’une opérativité autre que celle des publications scientifiques dont ils sont issus. On signalera enfin que la force analytique et interprétative du cadre théorique de la trivialité a déjà été soulignée et mise à profit dans des recherches en sciences de l’information et de la communication. À l’entame d’une livraison de revue consacrée aux « Analyses et perspectives de la *trivialité* », où l’on retrouve plusieurs articles mobilisant ce cadre comme ressource méthodologique et théorique, Patrin-Leclère et Seurrat relevaient à juste titre la richesse d’un concept susceptible de concerner plus généralement « tous ceux qui s’intéressent à la manière dont le *pouvoir-faire* communicationnel façonne nos sociétés. » (Patrin-Leclère & Seurrat, 2015, paragr. 1).

Nous étudierons ainsi la trivialité des savoirs en communication au prisme de leur expression discursive : comment peut-on qualifier la circulation triviale des savoirs en communication au travers de ces documents ? Quelles logiques de professionnalisations (la notion de *logique* étant ici entendue comme ensemble cohérent d’idées, de valeurs, de représentations et de visées associées à la professionnalisation) la circulation triviale de ces savoirs entérine-t-elle, la forme matérielle (langage, structure, etc.) du dossier pédagogique véhicule-t-elle[[9]](#footnote-9)? Pour Jeanneret, le discours se conçoit en effet comme un « opérateur puissant de trivialité » (Jeanneret, 2014, p. 93), à la fois vecteur de la circulation des savoirs, des idées mais également véhicule de voix autres, mises en relation. La circulation triviale des *êtres culturels* s’y observe, ainsi que le souligne l’auteur, à travers quatre aspects qui orienteront notre analyse : (i) l’*adaptation au public-cible* : quel est exactement l’auditoire visé par ces documents-cadres, pour quelle fonction pragmatique ?; (ii) les *formes de densification sémiotique* : de quelle manière les dossiers pédagogiques des unités de formation de l’enseignement de promotion sociale, synthétiques et adaptables, peuvent-ils être étudiés comme des formes « particulièrement susceptibles de solliciter l’attention, le désir et la mémoire » (*Ibid*., 98) ? (iii) les *pratiques de citation* : à quels types de savoirs — savoir théorique, ou savoir d’action (Barbier, 2011), le cas échéant, à quel intertexte — ces dossiers pédagogiques font-ils référence ? ; (iv) les *énonciations éditoriales, documentaires et médiatiques*: quelles sont les matérialités, genres et format, au sein desquels s’énonce le cadre pour l’enseignement de la communication en promotion sociale ? Cette dernière catégorie nous servira de porte d’entrée et sera davantage développée : elle permet en effet d’approcher le corpus par son format documentaire, extrêmement standardisé et bref (environ 4 ou 5 pages), facilitant l’identification des prescriptions. Du fait de la standardisation des rubriques qui caractérise leur énonciation éditoriale (Souchier, 1998), les dossiers pédagogiques permettent l’intégration de contenus variés, en prise avec l’évolution du monde professionnel ; ils se donnent à voir comme cadre formel d’une relation contractuelle, visant l’acquisition de capacités communicationnelles au service d’un domaine de spécialité.

# Analyse du corpus

## Énonciation éditoriale, documentaire, médiatique des dossiers pédagogiques

La structure des dossiers s’organise autour des invariants que sont (i) l’intitulé et les références de l’UE ; (ii) les finalités générales et particulières ; (iii) les capacités préalables requises ; (iv) les acquis d’apprentissages (dénommés « capacités terminales » dans les dossiers plus anciens) ; (v) le programme ; (vi) le profil attendu du chargé de cours, (vii) la constitution des groupes et les regroupements et (viii) l’horaire minimum de l’UE[[10]](#footnote-10).

L’observation de cette dernière section permet d’établir une ligne de démarcation entre deux types d’unités d’enseignement : (i) celles pour lesquelles l’enseignement des capacités associées à la communication est l’une des options entrant dans la composition de l’unité d’enseignement (la part de périodes allouées sur le nombre total de périodes étant précisé dans le dossier pédagogique ; *cf. fig. 2*) et (ii) celles qui y consacrent l’entièreté des périodes (*cf. fig. 3*) — la part d’autonomie figure par défaut et définit un nombre de périodes dont l’usage est laissé à la discrétion des établissements en vue de rencontrer des besoins spécifiques (F. W.-B. 2020). Dans les 79 UE associées à la fonction « CT Communication DS » de la promotion sociale, 32 comportent uniquement des options associées à la communication, dont 16 dossiers pédagogiques ont pu être récoltés pour l’étude du corpus.

*Fig. 2 : Extrait du dossier pédagogique de l’UE « Aide-familial : Méthodologie appliquée » (code 815001U21D2)*



*Fig. 3 : Extrait du dossier pédagogique de l’UE « Communication professionnelle appliquée au secteur du transport et de la logistique » (code 035024U21D1)*



L’ensemble des contenus des dossiers est exprimé en termes de *capacités* (préalables, terminales, ou au programme), soit, ce que l’étudiant doit être capable de réaliser en amont de, pendant ou après l’unité d’enseignement. Aucun dossier ne comporte de bibliographie de référence, ni ne préconise l’usage d’un socle théorique défini ou d’une méthodologie particulière.

La hiérarchisation des informations s’effectue par un cadrage liminaire de l’UE au regard, tout d’abord, des finalités générales et, ensuite, des finalités particulières. L’énoncé des finalités générales, commun à l’ensemble des dossiers pédagogiques de la promotion sociale, rappelle le cadre décrétal au sein duquel il est organisé :

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
(Communauté française de Belgique 1991)

La prétention professionnalisante de l’enseignement de la communication se donne ici à lire, tout d’abord, au sein des finalités particulières, ensuite, dans les capacités travaillées en cours de programme et devant être certifiées en fin d’UE (distinguant entre atteinte d’un seuil de réussite et d’un degré de maîtrise). On signalera d’ores et déjà, dans les libellés, le souci d’ancrer les capacités communicationnelles à exercer dans des situations concrètes, qu’il s’agisse de la vie quotidienne ou, le plus souvent, d’une situation professionnelle en lien avec le secteur cible. La précision de cet ancrage dépend de l’horizon visé par la section, qui peut être la formation à un métier identifié ou bien l’insertion dans un secteur professionnel défini[[11]](#footnote-11). Nous en rendons compte ici par les quatre exemples suivants tirés de l’expression des finalités particulières, présentés du plus spécifique (profil professionnel identifié) au plus large (suivant la précision du secteur d’insertion) :

L’unité de formation vise à permettre à l’étudiant d’acquérir et appliquer les connaissances théoriques et pratiques dans les domaines de la déontologie et de la législation, de la communication professionnelle, des tâches ménagères afin de maîtriser les compétences professionnelles, techniques et relationnelles de l’aide familial. (« Finalités particulières », UE « Aide familial : méthodologie appliquée », code 815001U21D1)

Cette unité de formation vise plus particulièrement à l’amélioration de l’accueil dans les administrations en

* amenant le personnel des administrations à utiliser de manière plus professionnelle les outils de communication ;
* donnant au personnel des administrations un minimum de moyens d’analyses et d’évaluation des comportements observés

(« Finalités particulières », UE « Accueil dans les administrations publiques », 960000U21S1)

L'unité de formation vise à permettre à l’étudiant de développer des compétences de base en communication pour assurer un service de qualité à la clientèle. » (« Finalités particulières », UE « Communication et service à la clientèle », 035503U21D1)

Cette unité d’enseignement vise à faire acquérir, en expression orale et écrite, des compétences d'expression, de compréhension, d'analyse et de synthèse de messages structurés, écrits et oraux, d'intérêt général ou technique. (« Finalités particulières », UE « Base de communication appliquée au secteur tertiaire », 035015U21D1)

La prétention professionnalisante exprimée dans l’énoncé des capacités communicationnelles se lit aussi[[12]](#footnote-12) au sein des rubriques « Programmes » et « Acquis d’apprentissage » (ou, pour les dossiers plus anciens, « Capacités terminales »), ainsi qu’en témoignent les quelques exemples suivants [*nous soulignons*] :

L'étudiant sera capable : au départ d'exemples et/ou de mises en situation d’accueil à caractère collectif (1er accueil, accueil au quotidien, fin de séjour)*,* […].

(« Programme », UE « Accueil des enfants dans une structure collective », code 985213U21D1)

Au départ de situations professionnelles amenées par l’étudiant ou le chargé de cours, l’étudiant sera capable […].

(« Programme », UE « Aide familial : méthodologie appliquée », code 815001U21D1)

Au départ de supports de types variés, écrits, oraux ou audio-visuels, en rapport avec la fonction de technicien en transport et logistique, l’étudiant sera capable […].

(« Programme », UE « Communication professionnelle appliquée aux secteurs du transport et de la logistique », code 035024U21D1)

Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable : à partir de situations courantes propres au secteur tertiaire, […]

(« Acquis d’apprentissage », UE « Base de communication appliquée au secteur tertiaire », code 035015U21D1)

À partir de consignes précisant une situation de communication courante reflétant une situation professionnelle prévisible, […]

(« Capacités terminales », UE « Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes », code 814104U21D2)

Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable, au départ d’une ou plusieurs situations de communication couramment rencontrées dans les entreprises, déterminées par le chargé de cours, dans les limites imposées par l’exercice de la fonction visée, en respectant les règles et usages de la langue française, […].

(« Acquis d’apprentissage, UE « Communication orale en situation professionnelle (convention c.p.n.a.e.) », code 035512U21V1)

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en référence au profil professionnel de l’éducateur et par la réalisation de travaux […],

(« Capacités terminales », UE « Éducateur : Découverte du métier », code 983016U21D1)

Dans le cas des UE ne comportant qu’une partie des options associées à la fonction « CT Communication DS », l’expression des acquis d’apprentissage (AA) (anciennement, capacités terminales) ne distingue pas entre les différentes options (psychologie, déontologie, législation professionnelle etc.) mais stipule l’atteinte de capacités intégrées pour les différents points de programme. En revanche, le programme différencie bien les capacités suivant les options ; c’est-à-dire qu’une rubrique est dédiée à chacune, et les capacités liées à l’enseignement de la communication sont explicitées. De ce point de vue, l’analyse du corpus permet d’identifier trois grandes orientations dans les capacités communicationnelles visées par le programme : (i) capacités relatives à la communication (orale et écrite, verbale et non verbale) ; (ii) capacités relatives à la gestion de la dynamique de groupe ; (iii) capacités relatives à la didactique de la communication. Nous proposons de les formaliser de la manière suivante, considérant que les capacités de communication orale et écrite, dans leurs déclinaisons du plus spécifique (vocabulaire professionnel, accueil téléphonique etc.) au moins spécifique (identification des composantes de la communication, langage non verbal, etc.) sont les plus largement représentées dans les dossiers pédagogiques étudiés.

*Fig. 4 : Tableau synthétique des capacités associées à l’enseignement de la communication dans les DP du corpus :*

|  |
| --- |
| COMMUNICATION |
| **Communication orale et écrite, incluant la communication en milieu professionnel** : compréhension et production des messages oraux et écrits généraux ou adapté aux situations professionnelles ; identification et description des composantes, acteurs et mécanismes ; identification du contexte communicationnel ; identification et usage des outils pour la communication écrite ; techniques de la communication téléphonique ; de l’accueil ; argumentation ; connaissance des principes et codes de la communication professionnelle ; des expressions et du vocabulaire professionnel. |
| **Communication non-verbale**: identification et description des composantes de la communication non verbale ; adaptation aux différents types d'interlocuteurs. |
| **Aspects relationnels et interculturels de la communication :** prise en compte des différences culturelles ; réflexivité et identification des valeurs propres aux personnes ; partage d'expériences culturelles ; identification et partage d’émotions ; adaptation aux différents types de publics ; facilitation des tensions ; identification et résolution des freins à la communication ; pratique de l'écoute active. |
| **Communication et information :** récolte d’informations, évaluation critique, communication aux tiers [équipe, patients, entourage]. |
|  |
| DYNAMIQUE DE GROUPE |
| **Gestion de conflits** |
| **Travail en équipe :** techniques et organisation, méthodologie. |
| **Communication des groupes :** techniques, partage d’expérience. |
|  |
| DIDACTIQUE DE LA COMMUNICATION |
| **Développement de capacités communicationnelles** (chez autrui). |

Pris isolément, ces dossiers ne manifestent cependant pas une grande force de prescription. Ainsi que le rappelle A. Cordier, le document s’entend comme un « élément vecteur de sociabilités, de socialisations et structuration forte d'identité des acteurs : autour du document on négocie, on s'accorde – ou non – sur des démarches, des procédures, mais aussi plus largement une vision du monde. » (Cordier, 2019, paragr. 15). Cette structuration forte de l’identité des acteurs s’opèrera plutôt au niveau du dossier pédagogique de section, qui en définit les finalités, générales (soit, ici encore, le cadre décrétal) mais également particulières, renvoyant le cas échéant au profil professionnel annexé. L’examen de ces finalités particulières, dont nous proposons ici un exemple issu d’une des sections identifiées plus haut, apparaît bien comme prescripteur de capacités intégrées nécessaires à la professionnalisation :

Cette section vise à permettre à l’étudiant, conformément au profil professionnel annexé et compte tenu de son niveau de formation, d’acquérir les compétences théoriques, techniques et méthodologiques relatives à :

* l’accueil, à l’information et au conseil d’un visiteur ou d’un client,
* l’organisation d’un espace d’accueil,
* la communication en milieu professionnel, y compris en langues étrangères,
* la collecte et à la gestion d’informations,
* la gestion adéquate de situations délicates et/ou imprévues,
* la tenue à jour de documents tels que plannings, agendas, registres de visites, fardes documentaires,
* l’élaboration de circuits et de séjours répondant aux demandes spécifiques de clients/visiteurs,
* la présentation, la promotion et la vente de produits touristiques proposés par une entreprise ou un organisme en intégrant des compétences en matière touristique (aspects géographiques, historiques, culturels ; connaissance des grands gisements touristiques internationaux et nationaux ; connaissance et promotion des attractions et sites touristiques régionaux et locaux) et en développant des attitudes déontologiques, la participation à divers salons, soirées, workshops proposés par le secteur.

(Dossier pédagogique de la section « Agent en accueil et tourisme », code 742310S20D1)

Le dossier de section précise ainsi des normes professionnelles et ouvre vers une représentation plus concrète des situations de travail où les capacités communicationnelles trouveront à s’exercer. La prétention professionnalisante des savoirs en communication se trouve ici clairement renforcée par leur intégration dans une section au profil défini. Il faut cependant préciser que toutes les UE identifiées ne se rattachent pas forcément à une section : outre des UE isolées, certains cours sont organisés sur convention, à la demande de partenaires externes — organismes publics (notamment, mais pas exclusivement, pour l’accompagnement des demandeurs d’emploi —, entreprises privées ou opérateurs de formation) pour répondre à des besoins spécifiques (F. W.-B., s.d. [f]). Un dossier pédagogique est alors créé pour son organisation : dans notre corpus, nous avons récolté deux dossiers de cette catégorie (« Communication orale en situation professionnelle (convention c.p.n.a.e.) », code 035512U21V1 ; « Formation de guide touristique (convention) », code 742320U21Z1).

## Densification sémiotique et pratiques de citation

L’identification systématique des savoirs en termes de capacités (à identifier les composantes des relations de groupe ou les enjeux d’une situation de communication, à organiser une prise de parole pertinente ou rédiger des écrits en milieu professionnel, etc.) pourrait être rapprochée, *mutatis mutandis*, des formes de *densification sémiotique* participant de la circulation triviale des êtres culturels, reposant sur « un privilège donné aux modes d’expression qui atteignent un haut degré de visibilité et de lisibilité » (Jeanneret, 2014, p. 100). Telle que théorisée dans le champ des sciences de l’information et de la communication, la notion désigne plutôt des formes de sédimentation d’objets circulants aisément reconnaissables, comme dans les messages publicitaires ou les mèmes. Nous la mobilisons ici en tant que le dossier pédagogique condense les attendus liés à la communication (appliquée, professionnelle, en situation) par une expression qui, au départ de savoirs communicationnels circulants socialement, extrait un *précipité de sens* (*Ibid.*) : ainsi les capacités sont libellées d’une manière générique, rendant possible leur ajustement à des situations diverses et contextuelles.

Cette extraction détache les savoirs de leurs sources théoriques. On l’a souligné, les dossiers pédagogiques ne comportent pas d’indications bibliographiques pour l’enseignement de la communication. Les savoirs curriculaires, désignés en termes de capacités à communiquer et adressés à un public *potentiel* (Barbier, 2011, paragr. 42), sont ainsi assimilables à des *savoirs d’action*, soit des savoirs « relatifs aux transformations du réel », « traditionnellement assimilés aux compétences pratiques, aux savoirs cachés, aux savoirs d'expérience, aux savoirs informels, aux habiletés acquises dans l'action et par l'action » (*Ibid.*, paragr. 8). Ainsi, la professionnalisation s’opère par le développement d’une capacité communicationnelle dans une situation pertinente au regard du secteur visé par la section.

En l’absence de toute bibliographie de référence, l’intertexte[[13]](#footnote-13) de ces dossiers repose sur des éléments du cadre institutionnel : référence au décret dans les finalités générales mais aussi, le cas échéant, à des titres ou UE pouvant tenir lieu de capacités préalables requises pour accéder à l’UE concernée par le dossier pédagogique. Les UE « Formation complémentaire en vue de l’enregistrement comme aide-soignant » (DP 820020U21D1), « Accueil des enfants dans un lieu adapté à un accueil à caractère familial : bases méthodologiques » (DP 985214U21D1), « Aide familial : méthodologie appliquée » (DP 815001U21D1, 815001U21D2) et « Agent de gardiennage : axe relationnel » (DP 850006U21D2) se distinguent toutefois en ce que les finalités particulières et l’expression des capacités terminales font explicitement référence à des textes légaux, comme l’arrêté réglementant l’exercice de la profession d’aide-soignant ou les notes de cours réglementaires émises par le Service Public Fédéral de l’Intérieur. D’une manière générale, cet ancrage intertextuel tend à montrer que le dossier pédagogique n’est pas un élément isolé mais une brique dans l’un des modules d’un dispositif de formation dont l’addition/capitalisation mène à une certification définie par un dossier de section, reconnue par les instances organisant l’enseignement en F. W.-B. .

## Stratégies d’adaptation au public cible

On terminera cette lecture du corpus en posant la question de l’audience anticipée et de la fonction pragmatique associée à ces dossiers pédagogiques dans l’anticipation de leur circulation. La *matrice de l’adaptation au public cible* (Jeanneret, 2014, p. 93 *sqq.*) se conçoit comme une explicitation du contrat pédagogique, organisant les rôles respectifs de l’enseignant et de l’étudiant autour d’une liste de capacités à exercer et certifier. Les attendus relatifs au profil des étudiants sont spécifiés dans la rubrique relative aux capacités préalables requises : ainsi qu’on l’a souligné, ces capacités peuvent soit être certifiées en amont (un certificat de réussite en tient alors lieu) soit être reconnues à partir d’une professionnalisation antérieure, comprise ici non pas comme une professionnalisation acquise en contexte de formation mais comme « mise en mouvement des individus dans des contextes de travail flexibles » (Wittorski, 2009, p. 783), suivant une procédure de validation des compétences propre à la promotion sociale — ce qui vaut d’ailleurs tant pour la reconnaissance d’une qualification professionnelle que pour une UE (F. W.-B., s.d. [g]). D’autre part, les acquis d’apprentissage distinguent entre le minimum nécessaire à l’atteinte du seuil de réussite (50%) et la détermination d’un degré de maîtrise, les critères additionnels attestant d’un approfondissement des capacités étant précisés pour accompagner l’enseignant dans son évaluation.

Les dossiers pédagogiques éclairent encore le profil du (ou des) chargé(s) de cours. Dans la grande majorité des cas (29 dossiers sur les 43 récoltés), le choix est laissé, dans la spécification du profil attendu, entre « enseignant » (disposant d’un titre pertinent au regard de la fonction à laquelle se rattache le cours) ou « expert ». Dans ce dernier cas, la mention s’accompagne tantôt d’un libellé générique (« L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique. » [p. ex. UE 985214U21D1, 985213U21D1, 815001U21D1]), tantôt d’une formule plus spécifique (p. ex. « L'expert aura une expérience professionnelle de trois ans minimum dans le secteur des soins médicaux ou infirmiers et sera titulaire d'un titre relevant au moins de l'enseignement supérieur de type court. » [UE 820704U21D1]). Le dossier pédagogique associé à la formation des agents de sécurité et de prévention étend la nécessité d’une expérience utile tant à l’enseignant qu’à l’expert (« Le chargé de cours (enseignant ou expert) devra justifier de compétences particulières garanties par un agrément obtenu dans le respect des conditions légales et règlementaires émanant du SPF Intérieur. », UE 850006U21D2). Les dossiers pédagogiques pour lesquels seul un enseignant est requis (14 sur les 43 récoltés) correspondent à des cours de communication à visée plus large, travaillant des capacités de portée générale ou technique. Relevons toutefois que, pour accéder avec le titre requis à la fonction « CT Communication DS », les enseignants doivent faire valoir une expérience professionnelle utile d’un an minimum[[14]](#footnote-14). La prétention professionnalisante se manifeste aussi par le souci de confier la régulation des apprentissages à une personne disposant de compétences professionnelles pertinentes.

\*\*\*

Lisible tant par l’étudiant que par l’enseignant, élaboré par l’établissement, mobilisant les référentiels du Service Francophone des Métiers et Qualification, validé enfin par l’institution éducative, le dossier pédagogique cadre la relation entre les parties prenantes de la formation et explicite les capacités à atteindre en tant qu’elles font sens sur un terrain professionnel défini[[15]](#footnote-15). La saisie du discours comme opérateur de trivialité donne ainsi à voir comment sont répartis les rôles dans la relation pédagogique, comment s’opère la réécriture des savoirs en communication en termes de capacités et, à travers celles-ci, comment l’on dote de valeur certains savoirs en communication — pour l’essentiel, ceux pouvant servir de soutien aux prescriptions dans la production d’un message adapté au contexte ou dans la régulation de la communication interpersonnelle — au détriment d’autres : ainsi, les capacités d’analyse critique liées aux médiations de la communication, par exemple celles opérées par les dispositifs technologiques, ne sont pas reprises.

L’étude fait apparaître de manière saillante le caractère fortement standardisé et plastique de l’expression des capacités en communication dont l’acquisition et visée, que ce soit au niveau de la structure du dossier, des catégorisations associées, que de la formulation même en liste à points qui les dote d’une visée d’action en contexte et tend à les isoler de l’intertexte scientifique. Le dossier pédagogique se donne ainsi à lire comme cadre d’une relation contractuelle, visant l’acquisition de savoirs d’action au service d’un champ de spécialité. Il serait cependant réducteur de ramener les prescrits du dossier pédagogique à des injonctions exogènes au domaine de l’éducation, répondant à la demande du marché et d’acteurs industriels (Mœglin 2016). Les dossiers pédagogiques accordent en effet, en raison de la marge d’ajustement qu’ils laissent à partir des orientations communiquées, un rôle prépondérant à l’enseignant dans la régulation et l’évaluation des apprentissages. L’enseignant est ainsi lui-même anticipé comme un professionnel (d’un enseignement disciplinaire et/ou expert, ainsi qu’on l’a observé dans la définition des profils) apte à réguler sa pratique suivant le contexte d’action pédagogique dans lequel il s’inscrit.

**Conclusion**

La *prétention professionnalisante* de l’enseignement de la communication dans l’enseignement secondaire supérieur de promotion sociale, telle qu’identifiée par l’analyse du corpus de 43 dossiers pédagogiques, se caractérise ainsi par l’ambition de faire acquérir — mais aussi, de certifier — des capacités communicationnelles nécessaires pour une bonne insertion socio-professionnelle en tant qu’elles sont corrélées à des situations de la vie quotidienne de l’apprenant ou, le plus souvent, à des situations liées à l’activité dans un secteur professionnel précis (accueil de l’enfance, transport routier, etc.). La certification porte alors sur la *professionnalité émergente* (Jorro et al., 2013) comme processus intermédiaire de construction de la *professionnalité*, les finalités de la formation pouvant être spécifiées par un dossier de section. Dès lors que la professionnalisation « caractérise un degré élevé de savoir agir et interagir en contexte (Le Boterf, 2006) » (*Ibid*.), on voit bien en quoi l’attention portée, de façon systématique, à l’exercice des capacités communicationnelles en situation, est de nature à favoriser l’atteinte de cet objectif.

Ceci étant, on se souviendra que des unités d’enseignement peuvent être organisées dans l’enseignement de promotion sociale à la demande de partenaires extérieurs pour accroître la professionnalisation des employés d’un secteur (p. ex. UE « Accueil dans les administrations publiques », dont les finalités particulières citées *supra* font explicitement mention de cette ambition). La professionnalisation correspond alors non à la formation d’un professionnel mais au processus qui « favoris[e] l'évolution continue des compétences pour assurer une efficacité en permanence accrue du travail » (Wittorski 2009, 783). Notons enfin que, pour qu’un processus de professionnalisation de ce type puisse s’enclencher en milieu professionnel, la maîtrise de capacités en communication est nécessaire. La liste des capacités identifiées au sein des dossiers vise en effet à familiariser l’étudiant à l’exercice d’une *communication professionnelle*, pouvant être définie comme une « communication en milieu de travail » (Meyer, 2013). En tant que telle, elle se trouve également être un « véhicule du savoir d’action », ce savoir qui s’acquiert par l’expérience, par les échanges avec d’autres professionnels. De ce fait, la professionnalisation dans l’enseignement de la communication répond à deux logiques. D’une part, celle d’une professionnalisation durant la formation, par l’acquisition de capacités communicationnelles utiles dans un métier ou un secteur d’activité défini. D’autre part, ces capacités serviront également à consolider la professionnalisation, celle qui s’exerce en situation de travail et qui forge l’identité professionnelle par l’exercice d’une réflexivité à l’intérieur même d’une activité professionnelle.

# Bibliographie

*L’ensemble des liens présents dans l’article a été vérifié le 3 mars 2022.*

Barbier, J.-M. (2011). *Savoirs théoriques et savoirs d’action*. Presses universitaires de France. https://www-cairn-info.kbr.idm.oclc.org/savoirs-theoriques-et-savoirs-d-action--9782130589990.htm

Béguin-Verbrugge, A. (2009). Information, communication et anthropologie des savoirs. *Revista Eletrônica de Comunicação, Informação e Inovação em Saúde*, *3*(3), Article 3. https://doi.org/10.3395/reciis.v3i3.754

Chevallard, Y. (1998). *Transposition didactique : Du savoir savant au savoir enseigné - Un exemple d’analyse de la transposition didactique*. Pensée sauvage. (Original work published 1985)

Communauté française de Belgique (ex-F. W.-B. ), « Décret organisant l'enseignement de promotion sociale », 16 avril 1991, <https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/16184_007.pdf>.

Cordier, A. (2019). Quand le document fait société. *Communication & Langages*, *199*(1), 21‑35.

Fédération Wallonie-Bruxelles (2014). « Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale » du 15 mai 2014, <https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/40726_000.pdf>

Fédération Wallonie-Bruxelles (s.d. [a]). Être enseignant : Titres et cours liés à la fonction ‘CT Communication DS’. *Enseignement.be.* <http://www.enseignement.be/index.php?page=28131&fo_id=272>.

Fédération Wallonie-Bruxelles (s.d. [b]). L’enseignement en alternance (CEFA). *Enseignement.be.* <http://www.enseignement.be/index.php?page=23820&navi=2288>

Fédération Wallonie-Bruxelles (s.d. [c]). Être enseignant : Titres et cours liés à la fonction ‘CT Communication DS’. *Enseignement.be.* <http://www.enseignement.be/index.php?page=28131&fo_id=742>

Fédération Wallonie-Bruxelles (s.d. [e]). « Enseignement de promotion sociale : Du profil professionnel au dossier pédagogique », *Enseignement.be*, <http://www.enseignement.be/index.php?page=27160&navi=3669>.

Fédération Wallonie-Bruxelles (s.d. [f]). « Les partenaires de l’enseignement de promotion sociale », *Enseignement.be*, <http://www.enseignement.be/index.php?page=27150&navi=3659>.

Fédération Wallonie-Bruxelles (s.d. [g]). « La validation des compétences dans l'enseignement de promotion sociale », *Enseignement.be*, <http://www.enseignement.be/index.php?page=27154>.

Fédération Wallonie-Bruxelles, (s.d. [d]). *L’enseignement de promotion sociale*, <https://promsoc.cfwb.be/> .

Fédération Wallonie-Bruxelles, Conseil Général de l’Enseignement de Promotion sociale. 2020. *Glossaire de l’enseignement de promotion sociale*. <http://www.enseignement.be/upload/docs/000000000004/000000011065_SHIORGST.pdf>.

Genette, G. (1982). *Palimpsestes : La littérature au second degré*. Seuil.

Jeanneret, Y. (2008). *Penser la trivialité : La vie triviale des êtres culturels*. Hermès science publications.

Jeanneret, Y. (2014). *Critique de la trivialité : Les médiations de la communication, enjeu de pouvoir*. Editions Non Standard.

Jorro, A. (2019). Professionnalisation. In C. Delory-Momberger (Éd.), *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique* (p. 440‑443). Érès. https://www.cairn.info/vocabulaire-des-histoires-de-vie-et-de-la-recherch--9782749265018-page-440.htm

Jorro, A., Brocal, R., & Postiaux, N. (2013). Évaluer la professionnalité émergente en formation. In M. Romainville, R. Gasdoué, & M. Vantourout (Éds.), *Évaluation et enseignement supérieur*. <https://www-cairn-info.kbr.idm.oclc.org/evaluation-et-enseignement-superieur--9782804177317.htm>.

Meyer, C. (2013). Communication professionnelle. In A. Jorro (Éd.), *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation* (p. 61‑64). De Boeck Supérieur

Mœglin, P. (2016). *Industrialiser l’éducation. Anthologie commentée (1913-2012)*. PUV. <https://www.cairn.info/industrialiser-l-education--9782842925475.htm>

Patrin-Leclère, V., & Seurrat, A. (2015). Analyses et perspectives de la trivialité. *Communication & Langages*, *2015*(185), 23‑29. <https://doi.org/10.4074/S0336150015013022>

Piaser, A. (2013). Identité professionnelle. In *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation* (p. 155‑159). De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.devel.2013.02.0155>

Service d’Information sur les Études & les Profession (s.d. [a]). Enseignement de Promotion sociale. *Formation*s. <https://formations.siep.be/systeme-educatif/gps>.

Service d’Information sur les Études & les Professions (s.d., [b]). Dossiers pédagogiques et profils professionnels. *Formations*,<https://formations.siep.be/systeme-educatif/gps/dossiers-pedagogiques-profils-professionnels>.

Souchier, E. (1998). L’image du texte : Pour une théorie de l’énonciation éditoriale. *Les cahiers de médiologie*, *6*(2), 137‑145.

Wittorski, R. (2009). À propos de la professionnalisation. In J.-M. Barbier, E. Bourgeois, & G. Chapelle (Éds.), *Encyclopédie de l’éducation et de la formation* (dossier « Lectures »; p. 781‑793). PUF.

# Annexes

Les pièces du corpus (dossiers pédagogiques) peuvent être consultées sous le lien suivant : <https://dox.ulg.ac.be/index.php/s/JBu2A31ByZquVx3> (à ajuster avec notice Orbi en cas d’acceptation de l’article).

1. Cet article a bénéficié de la relecture attentive et des remarques de MM. Emmanuel Chapeau et Thomas Jungblut, assistants CIFEN associés au service de didactique de l’information et de la communication de l’Université de Liège, ainsi que de Mme Julie Van den Wijngaert, monitrice pédagogique et enseignante de communication à l’Institut Saint-Laurent de promotion sociale (Liège, Belgique). Nous tenons à les remercier chaleureusement ici. [↑](#footnote-ref-1)
2. Au sein des cours généraux (« CG »), les savoirs, savoir-faire et savoir-être à activer pour l’enseignement de la communication se retrouvent au sein de programmes de cours associés aux fonctions « CG Sciences sociales [ou Sciences humaines] DS » (il s’agit alors d’un point de programme parmi d’autres, et non d’un cours dédié à la communication), ou « CG Français DS » ; dans ce dernier cas, certains cours à option comportent l’intitulé « Communication » mais les titulaires d’un master en communication ne pourront y faire valoir un titre requis, contrairement aux titulaires d’un master en langues françaises et romanes. Le programme porte en effet, essentiellement, sur l’expression orale et écrite en langue française. [↑](#footnote-ref-2)
3. Afin de nous concentrer sur la question de recherche, nous ne fournirons ici que les indications que nous estimons nécessaires à une information suffisante et pertinente au regard du sujet traité. Pour davantage de détail, on se reportera au site d’information institutionnel *L’enseignement de promotion sociale* (F. W.-B., s.d., [d]) ou à la page dédiée aux formations de l’enseignement de promotion sociale sur le site du Service d’information sur les études et les professions (SIEP, s.d. [a]). [↑](#footnote-ref-3)
4. Le tableau comporte un nombre de lignes plus élevé en raison des déclinaisons d’options rattachées à un même dossier pédagogique d’UE. [↑](#footnote-ref-4)
5. Nous avons utilisé pour ce faire le catalogue des formations disponible sur <https://promsoc.cfwb.be/> qui mentionne la section dans laquelle l’UE est organisée. Certaines UE ne sont toutefois pas rattachées à une section identifiée (p. ex. UE organisée sur la base d’une convention) ; par ailleurs, certaines UE sont dispensées au sein de plusieurs sections (p. ex. aide familial et aide-soignant). Il faut attirer l’attention du lecteur sur le caractère instable d’une telle liste, tributaire de l’organisation des cours (certaines formations sont dispensées un an sur deux, par exemple). Par ailleurs, certaines UE sont probablement manquantes : nous avons ainsi identifié une UE « Communication appliquée au transport ambulancier » (82 41 28 U21 V2) au sein de la section « Ambulancier de transport non urgent de patients », de niveau secondaire supérieur, non reprise dans la liste issue de Primoweb. [↑](#footnote-ref-5)
6. La liste des diplômes et brevets auxquelles mènent ces sections est précisée sur le blog du SIEP : <https://blog.siep.be/2016/02/lenseignement-de-promotion-sociale-de-quoi-sagit-il/>*.* Nous avons néanmoins repéré des formations délivrant un certificat de *Community manager*; après requête sur Primoweb, il apparait que ces cours sont liés à la fonction « CT Audiovisuel DS » et non « CT Communication DS ». [↑](#footnote-ref-6)
7. Ces dossiers peuvent être consultés via le lien indiqué dans l’annexe. [↑](#footnote-ref-7)
8. Le secrétariat de l’enseignement de la promotion sociale n’a pas donné suite à notre demande, malgré plusieurs relances. Nous avons donc mené l’enquête par nos propres moyens, durant le mois de janvier 2022 à partir du site <https://prosoc.be/structure/dp.php> (désormais <http://prosoc.be/dossiers-pedagogiques>), qui donne accès à une première série de dossiers pédagogiques. Nous avons récolté les autres sur le site des établissements organisant ces UE, disponibles à partir du catalogue des formations de l’enseignement de promotion sociale <https://promsoc.cfwb.be/eps-recherche/>. [↑](#footnote-ref-8)
9. Aussi, cette enquête portera-t-elle sur les dossiers pédagogiques comme textes, dotés d’une forme matérielle spécifique ; elle n’intègre donc pas d’entretiens des acteurs ou d’analyse des pratiques de classes. [↑](#footnote-ref-9)
10. Cette structure est requise par l’Arrêté du 15 mai 2014 précédemment cité. [↑](#footnote-ref-10)
11. L’examen des finalités particulières dans les DP montre que 14 d’entre eux visent l’exercice des capacités au regard d’un débouché professionnel spécifique, 26 à leur exercice dans un secteur professionnel et 3 soit dans un secteur, soit dans des situations issues de la vie quotidienne. [↑](#footnote-ref-11)
12. L’examen des programmes dans les DP montre que 14 d’entre eux visent l’exercice des capacités au regard d’un débouché professionnel spécifique, 22 à leur exercice dans un secteur professionnel et 4 soit dans un secteur, soit dans des situations issues de la vie quotidienne. Pour l’un d’eux, il est seulement fait mention de situations générales (DP 035022U21D1). L’examen des AA (ou capacités terminales) donne à lire dans 16 DP un lien explicite à une situation en lien avec la profession visée, 24 à un secteur, 1 dans des situations générales ou un secteur et 1 à des situations générales. [↑](#footnote-ref-12)
13. Nous utiliserons ici le terme d’intertexte, issu des travaux de Genette (Genette, 1982), au sens d’une reprise marquée par un lieu bibliographique antérieur. [↑](#footnote-ref-13)
14. La liste des titres requis associés à la fonction « CT Communication DS » pour les cours de promotions sociale est accessible sous le lien suivant : <http://www.enseignement.be/index.php?page=28131&act=search&fo_id=272#cours_ps>. On y retrouve la liste des divers masters en communication. Or, une requête sur la base de données de *Primoweb* par l’entrée « diplôme », visant l’identification des titres requis associés, ne mentionne qu’un titre suffisant pour les titulaires d’un master en communication. Il nous a été confirmé par un échange avec la Commission des Titres et Fonctions, en décembre 2020, qu’une expérience professionnelle utile d’un an était nécessaire afin d’obtenir le titre requis pour la fonction. [↑](#footnote-ref-14)
15. Les DP, le cas échéant intégrés dans leur dossier de section, sont diffusés depuis le site web de certains établissements et sont aussi disponibles sur demande auprès des directions. Pour citer un exemple, l’Institut Provincial de Formation Sociale de Namur propose en téléchargement l’ensemble des dossiers de section (avec les dossiers pédagogiques des UE qui les composent) : <https://www.ipfs.be/formations/>. D’autres, comme la Promotion sociale de la Province de Liège, présente un extrait (finalités, horaires) du dossier pédagogique sur la page relative à la formation, également disponible sur un flyer en téléchargement : <http://www.provincedeliege.be/fr/enseignement/promotionsociale>. [↑](#footnote-ref-15)